



COMPETITIONS FOOTBALL DIVERSIFIE

REUNION DU 18 JUILLET 2018 – PAR VOIE TELEMATIQUE

1. Championnats Masculins Futsal : mouvements de fin de saison

La Commission rappelle les demandes particulières de certains clubs à propos des mouvements de fin de saison 2017/2018 :

- Rétrogradation vers la Régionale 2
 - Doullens CSA
- Rétrogradation vers les Districts
 - Hoymille ASAF Futsal
 - Pont-Sainte-Maxence Communaux
- Refus d'accèsion en Régionale 2
 - Jussy Futsal (Aisne)
 - Saint-Quentin Espoirs (Aisne)
 - Guise Futsal (Aisne)
- Non réengagement pour la saison 2018/2019
 - Saint-Omer Futsal

Il est rappelé la mise en application de l'article 64-1 du Règlement Particulier de la LFHF pour les équipes réserves appelées à évoluer en Régionale 1.

Puis, il est rappelé la fusion des clubs de Faches-Thumesnil AJM et de Lille FFB pour devenir Lille Faches Football.

Ensuite, la Commission fait le point sur la réception des conventions de mise à disposition des installations sportives le samedi après-midi pour les clubs susceptibles de jouer en Régionale 1. Les dossiers des clubs suivants ont été validés :

- Avion Futsal
- Cambronne Futsal
- La Bassée Futsal
- Servins Futsal
- Valenciennes FC
- Villeneuve-d'Ascq Futsal

Il est regretté l'absence de réponse des clubs suivants qui se voient retirés, selon l'article 21 du règlement des championnats futsal 2018/2019, les droits sportifs pour participer au championnat de Régionale 1. Ils sont donc reversés en Régionale 2 :

- Amiens Etouvie Futsal
- Beuvrages Futsal
- Libercourt Futsal
- Liévin Futsal 62

Pour palier à ces quatre places vacantes, il est fait appel aux équipes suivantes :

- Denain Futsal (7^e de R1 NPDC, pour remplacer Beuvrages Futsal, 6^e de R1 NPDC)
- Roubaix ASF 2 (2^e de R2 Poule B, pour remplacer Libercourt Futsal, 1^{er} de R2 Poule B)
- Senlis AFC (6^e de R1 Picardie, pour remplacer Amiens Etouvie Futsal, 2^e de R1 Picardie)
- Tétéghem AF (2^e de R2 Poule A, pour remplacer Liévin Futsal 62, 1^{er} de R2 Poule A)

Ces clubs ayant reçu l'imprimé de convention de mise à disposition des installations sportives à la fin de la semaine dernière, ils ont jusqu'au 27 juillet 2018 pour retourner cette convention à la Ligue afin de valider leur participation au Championnat de Régionale 1.

La Commission enregistre l'ensemble des classements sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours. En fonction de toutes les données précédemment rappelées, elle détermine également, avec les mêmes réserves, les montées et descentes règlementaires dans les différents championnats, en application du Règlement du championnat futsal 2017/2018, notamment ses articles 8 à 10.

- Accession depuis la Régionale 1 vers la Division 2
 - Compiègne Futsal
- Accession depuis la Régionale 2 vers la Régionale 1
 - Roubaix AFS 2
 - Tétéghem AF
 - Valenciennes FC
- Accession depuis les Districts vers la Régionale 2
 - Ailly-sur-Noye Fraternelle (Somme)
 - Amiens Réal (Somme)
 - Cagny ES (Somme)
 - Cambrai Communaux (Escaut)
 - Comines Glams (Flandres)
 - Courcelles Académie (Artois)
 - Longuenesse Futsal (Côte d'Opale)
 - Noailles-Cauvigny AS (Oise)
 - Petite-Forêt AF (Escaut)
 - Sangatte FC (Côte d'Opale)
 - Servins Futsal 2 (Artois)
 - Verneuil AS (Oise)
 - Wavrin Don JS (Flandres)
- Rétrogradation depuis la Division 2 vers la Régionale 1
 - Néant
- Rétrogradation depuis la Régionale 1 vers la Régionale 2
 - Amiens Etouvie Futsal (non réception de la convention)
 - Beuvrages Futsal (non réception de la convention)
 - Cambrai Futsal
 - Cayeux Futsal
 - Doullens CSA (à sa demande)
 - Hem Olympic
 - Lille-Faches Football 2 (ex-Lille FFB, en raison de la présence de l'équipe 1 en D2)
 - Roubaix Futsal

- Rétrogradation depuis la Régionale 1 vers les Districts
 - Pont-Sainte-Maxence Communaux (à sa demande)
- Rétrogradation depuis la Régionale 2 vers les Districts
 - Beuvrages Futsal (en raison de la rétrogradation de l'équipe 1 en R2)
 - Hoymille ASAF Futsal (à sa demande)
 - Lille-Faches Football 3 (ex-Faches-Thumesnil AJM 2, en raison de la rétrogradation de l'équipe 2 en R2)
 - Lille Moulins Carrel
 - Méricourt Futsal
 - Roubaix Futsal 2 (en raison de la rétrogradation de l'équipe 1 en R2)
 - Saint-Pol-sur-Mer Sao Pol Futsal

Pour déterminer le promu supplémentaire du secteur Picardie, il a été procédé au calcul du mini-championnat entre les potentiels 3^{èmes} accédants de District selon l'article 10-1 du règlement du championnat :

1. Cagny ES (Somme) : 14 pts, 4 g. 2 n. 4 p. ; 69 bp. 67 bc. ; +2
2. Compiègne Futsal 2 (Oise) : 11 pts, 3 g. 3 n. 4 p. (dont 1 forfait) ; 44 bp. 47 bc. ; -3

2. Championnats Masculins Futsal : composition des niveaux 2018/2019

- Régionale 1
 - Avion Futsal
 - Cambronne Futsal
 - *Denain Futsal**
 - La Bassée Futsal
 - *Roubaix ASF 2**
 - *Senlis AFC**
 - Servins Futsal
 - *Téteghem AF**
 - Valenciennes FC
 - Villeneuve-d'Ascq Futsal
- Régionale 2
 - Ailly-sur-Noye Fraternelle
 - Amiens Étouvie Futsal
 - Amiens Réal
 - Anzin Futsal
 - Avion Futsal 2
 - Béthune Futsal 2
 - Beuvrages Futsal
 - Cagny ES
 - Calais Jeunes Futsal
 - Cambrai Communaux
 - Cambrai Futsal
 - Cayeux Futsal
 - Comines Glams
 - Courcelles Académie

- Courcelles ASF
- Doullens CSA
- Grande-Synthe Futsal
- Hautmont Futsal
- Hem Olympic
- La Bassée Futsal 2
- Libercourt Futsal
- Liévin Futsal 62
- Lille-Faches Football 2
- Lille Futsal
- Lille Petit Terrain
- Longuenesse Futsal
- Maubeuge Futsal
- Mouvaux Futsal
- Noailles-Cauvigny AS
- Oye-Plage FA
- Petite-Forêt AF
- Pont-de-la-Deûle Futsal
- Roubaix Futsal
- Rousies Futsal Team
- Sangatte FC
- Servins Futsal 2
- Sin-le-Noble ACG
- Tourcoing Benfica
- Verneuil AS
- Wavrin Don JS

Les équipes figurant en italiques et suivies d'un astérisque (*) doivent impérativement, sous peine d'une non-validation de leur participation en Régionale 1, retourner l'imprimé de Convention de Mise à Disposition des Installations avant le 27 juillet 2018. A défaut, il sera procédé au repêchage d'autant d'équipes que nécessaire pour obtenir 10 équipes en Régionale 1.

Les bordereaux d'engagement seront envoyés dès que possible aux clubs concernés par le Championnat de Ligue 2018/2019. La date limite des inscriptions est fixée au 5 août 2018. Il n'y sera fait aucune exception. En cas d'absence d'engagement à cette date, les équipes concernées seront remises à disposition de leurs Districts respectifs et il sera procédé au repêchage d'autant d'équipes que nécessaire pour obtenir 10 équipes en Régionale 1 et 40 équipes en Régionale 2.

Suite à la réception des bordereaux d'engagement pour la saison 2018/2019, le Conseil de Ligue validera la proposition de constitution des groupes de chaque niveau des championnats de Ligue. La validation du Conseil de Ligue donnera à ces compositions un caractère définitif. Par la suite, seule une décision de justice s'imposant à la FFF et ses organes déconcentrés ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre de clubs participants. Le ou les clubs supplémentaires concernés seront intégrés aux groupes régionaux de notre Ligue.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de

la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 150€ (voir procédure article 126 du Règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le Secrétaire de la Commission,
Nicolas SAUVAGE

Le Président de la Commission,
Claude COQUEMA